

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	20	20 + 4 pouvoirs

Date de convocation
13 Décembre 2017

Date d'affichage
13 Décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt Décembre à vingt heures trente, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Alain BIAUX**, maire.

Présents : **Sandrine ANTUNES, Alain BIAUX, Dominique BISSON, Daniel CALLIOT, Amelle DAHMANI, Dominique DETERM, Philippe GALLOIS, Jean-Pierre HAQUELLE, Gérard KESTLER, Sandrine LE GUERN, Chantal LE LAY, Sylvie LEMERE, Sophie MARTIN, Bernadette MILLOT, Siva MOURUGANE, Colette PERNET, Jean-Claude PEROT, Jean ROULIN, Dominique STEVENOT, Monique THILLY.**

Absents : **Jean-Michel CHOUARD, Marie-Thérèse DORTA-BERMEJO, Noémie GIROD.**

Représentés : **Thierry BESSON par Colette PERNET, Denis FENAT par Jean ROULIN, Catherine HAMEREL par Amelle DAHMANI, Brigitte MASSON par Dominique DETERM.**

Madame Bernadette MILLOT a été nommée secrétaire

Objet : **EFFACEMENT DE RÉSEAU BASSE TENSION AVENUE CHARLES DE GAULLE**

N° de délibération : **2017_12_20_06**

Rapporteur : **M. HAQUELLE**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'effacement du réseau électrique dans l'Avenue Charles de Gaulle de notre commune, établi par le SIEM ; ces travaux seraient réalisés avant l'aménagement de la voirie.

Notre commune ayant plus de 2 000 habitants ; celle-ci est seule compétente pour fixer le taux de la taxe sur l'électricité et percevoir ce revenu.

Ne percevant pas le produit de la taxe sur le territoire de notre commune, le SIEM sollicite un fond de concours de 30 % du montant HT des travaux comme le permet l'Article L5212-24 du CGCT.

Dans le cas du projet présenté de l'avenue Charles de Gaulle le fond de concours sollicité par le SIEM serait de $(16\ 000,00\ € \times 0,30) = 4\ 800,00\ €$.

La commune s'engage à solutionner les problèmes liés au réseau d'éclairage public, tant dans son rétablissement suite aux travaux sur le réseau public d'électricité que dans la pose et les raccordements de nouveaux matériels d'éclairage sachant que les supports et les câbles aériens seront déposés.

La commune s'engage également à solutionner les problèmes liés au réseau de télécommunication sachant que ce réseau posé sur les supports BT sera déposé.

En attendant la réfection de la voirie par la collectivité compétente, le SIEM n'effectuant pas de réfection de chaussée ou trottoirs, la commune devra assurer l'entretien des tranchées qui auront été remblayées en grave.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 12 décembre 2017 ;

OUI l'exposé qui précède,

APPROUVE la solution technique proposée.

ACCEPTE la réalisation du projet d'effacement du réseau électrique de l'avenue Charles de Gaulle, sous la maîtrise d'ouvrage du SIEM.

Résultat du vote :

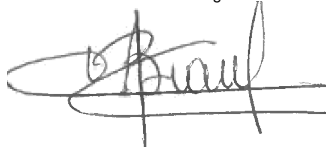
<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
24	0	0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération conforme.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le maire, Alain BIAUX

Maire de Fagnières

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Biaux', written over a horizontal line.

Alain BIAUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 22/12/2017 à 16:15:56
Référence : efe9a754fd7113bf6cf1a67ebdca8c294d80c7f3